


*EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE*

Envoyé en préfecture le 20/05/2020
Reçu en préfecture le 20/05/2020
Affiché le 
ID : 033-253306310-20200505-2020_01_11-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 12
Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le 5 mai à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de Roffignac, en audioconférence.

Date de convocation : 23 avril 2020

**Étaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC- DERVILLE- GOT – GUILLEN - PIASECKI.
MM CORSAN-DELAUNAY- FEDIEU- GIRARD- LORIAUD- PLISSON-
RENARD**

Secrétaire de séance : M. François DELAUNAY

Délibération N°2020-01-11: SAGE Estuaire : poursuite du projet Control 2020 – Demande de subventions

Vu le CGCT ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et ses dispositions Pc1 à Pc3 ;

Vu la synthèse des connaissances sur les pollutions chimiques établie en avril 2017 pour la CLE et les préconisations associées ;

Vu le projet CONTROL entamé en mars 2019;

Vu le recrutement d'une chargée de missions « pollutions chimiques » mise à disposition à 50% au sein du SMIDDEST par l'Université de Bordeaux

Considérant la nécessité de porter une animation et une expertise technique sur les contaminants chimiques sur le territoire du SAGE ;

Considérant la poursuite du projet CONTROL, intitulé CONTROL-POCIS, sous forme de partenariat avec le laboratoire EPOC de l'Université de Bordeaux ;

Considérant le manque de données sur la contamination chimique de l'estuaire ;

Considérant la nécessité de solliciter des subventions pour l'animation de la chargée de missions « pollutions chimiques » en complément à la première délibération n°2018-01-004 ;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. D'autoriser Madame la Présidente à signer les contrats et conventions relatives au partenariat pour le projet CONTROL-POCIS avec l'université de Bordeaux – CNRS (Labex Cote) pour un montant complémentaire de 22 640€ HT pour la partie SMIDDEST ;

Article 2. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour le poste de chargé de missions « pollutions chimiques » une subvention complémentaire de 11 320€ auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, correspondant à 50% du coût total payé par le SMIDDEST ;

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour le poste de chargé de missions « pollutions chimiques », une subvention complémentaire de 4 530€ auprès du Conseil Départemental de la Gironde correspondant à 20 % du coût total payé par le SMIDDEST ;

Article 4. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour le poste de chargé de missions « pollutions chimiques », une subvention complémentaire de 884 € du Conseil Départemental de la Charente-Maritime correspondant à 3,9 % du coût total payé par le SMIDDEST ;

Article 5. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, le 05 mai 2020


Françoise de Roffignac
Présidente
Comité Syndical
SAGE Estuaire de la Gironde
SMIDDEST
Durable de l'Estuaire de la Gironde

Mme. la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.